

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

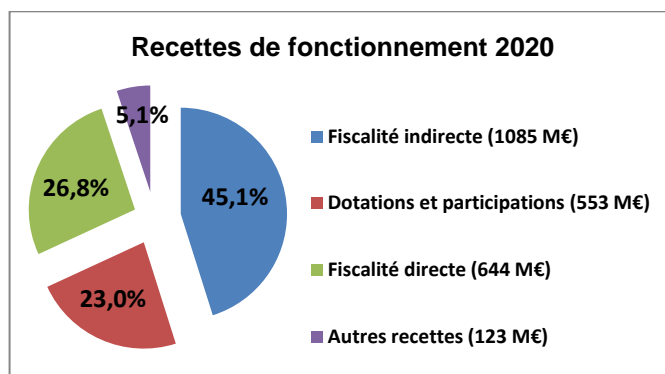
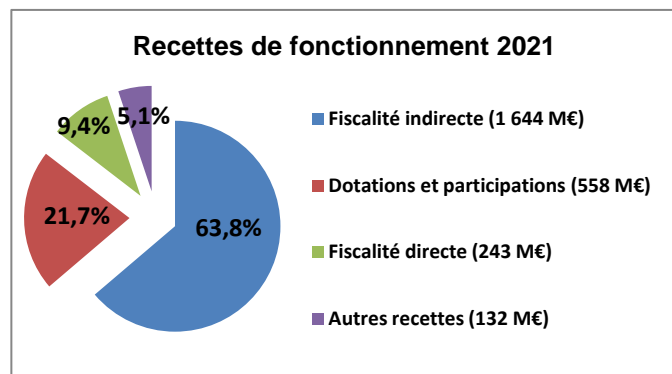
INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

Après une année 2020 complexifiée par la crise sanitaire, l'exercice 2021 a été un véritable redémarrage des activités traditionnelles de la collectivité, le tout avec les contraintes sanitaires qui perdurent depuis l'apparition du Covid-19.

La majorité départementale a réaffirmé ses choix d'une politique volontariste et solidaire, avec en ligne de conduite le maintien de ses engagements envers la population et en matière de développement de l'attractivité du territoire.

Les recettes de fonctionnement : 2 577 M€¹ (+7,2 %)



- la fiscalité directe : 243,4 M€ (-62,2 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en baisse de 400,3 M€ sur l'exercice. Celle-ci est due principalement au transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à la sphère communale. Le reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée est stable (95,6 M€). Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui progresse de 135,3 M€ à 136,8 M€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (9,6 M€). Les rôles supplémentaires des différentes taxes se sont élevés à 1,4 M€.

- la fiscalité indirecte : 1 643,5 M€ (+51,5 %)

Le produit fiscal indirect 2021 est en progression de près de 52 % (+558,8 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (589,1 M€), qui connaît cette année une envolée proche de 31 % (+138,5 M€) ou encore de la taxe d'aménagement (TA) pour un montant de 13,2 M€. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (370,4 M€), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (243,5 M€ ; +5,4 %) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (21,8 M€ ; +3,2 %). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 1,2 M€. La fraction compensatoire de la TFPB est d'environ 404,4 M€. Elle est assise sur une fraction de TVA et devrait évoluer chaque année au gré de la consommation nationale, permettant au Département de bénéficier d'une ressource de compensation dynamique.

- les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 558,5 M€ (+1 %)

Cette rubrique, composée de dotations de l'Etat ou de la CNSA, progresse de 5,8 M€ (+1 %) entre 2020 et 2021. Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2021 représente 297,4 M€. Celui-ci est en baisse de 3M€ (-1 %). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée depuis plusieurs années avec 11,9 M€. La dotation de compensation péréquée (DCP) est de 21,3 M€ en 2021, en progression de 3,7 % (+0,8 M€). En revanche, les allocations compensatrices de fiscalité directe, qui s'élèvent à 10,1 M€, sont en retrait de 0,7 M€ (-6,5 %). De même, la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO est elle aussi en baisse en 2021 (6,5 M€ ; -2,9 M€). La recette de FCTVA

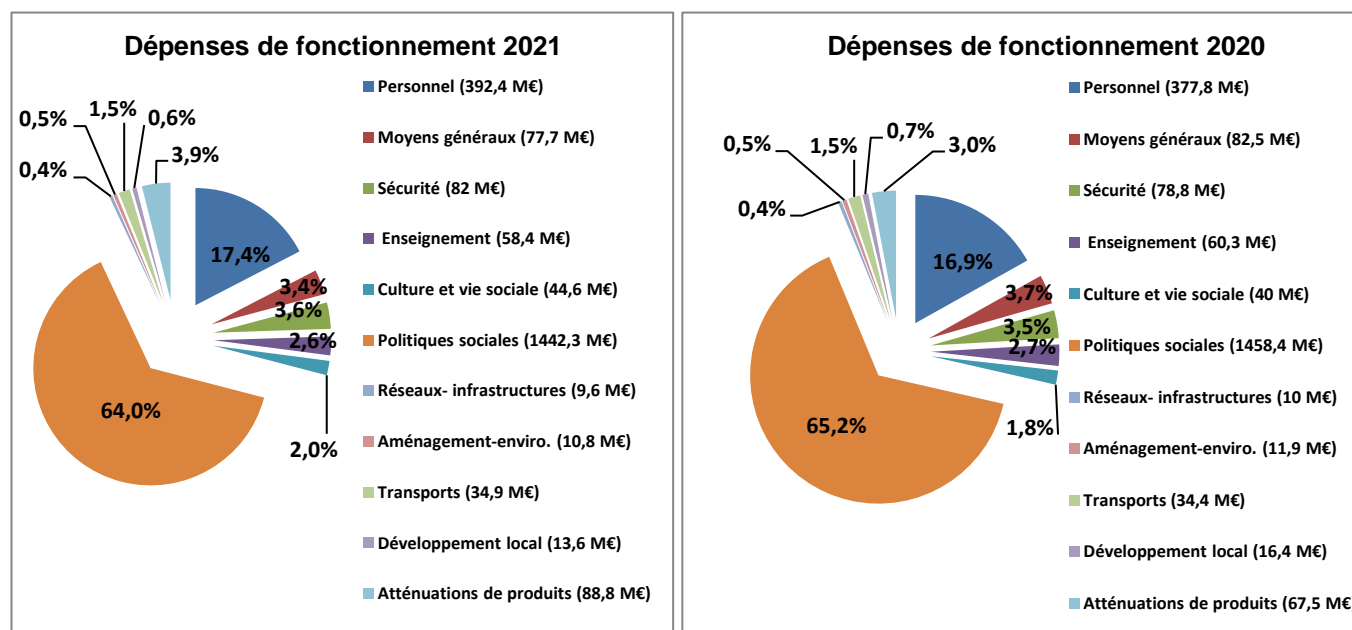
¹ Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprises de provisions.

de fonctionnement subit une diminution (0,2 M€). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles effectuées l'année précédente. Parmi les ressources exceptionnelles en provenance du budget de l'Etat, il convient de citer le fonds de stabilisation de 115 M€ mis en place par la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui vise à accompagner les départements connaissant des difficultés particulières en raison de la dynamique des AIS. Cette attribution s'accroît de 0,8 M€ à 3,3 M€ entre 2020 et 2021. Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (40,8 M€), tous deux stables entre 2020 et 2021. Le Département est également attributaire d'une compensation de 16 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en hausse de 6,6 % (+1 M€). Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 106,9 M€ (+6,9 %), soit une croissance de 6,9 M€.

- les autres produits : 131,9 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de l'ordre de 101,1 M€, en progression de 5,9 M€. L'obtention de divers financements extérieurs, une hausse de la participation des familles au titre de la restauration dans les collèges après un retrait en 2020 et un meilleur recouvrement sur bénéficiaires ont permis d'arriver à ce résultat. Les autres ressources proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles.

Les dépenses de fonctionnement : 2 255 M€² (+0,8 %)



- les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1 442,3 M€

La diminution de ces dépenses est de 1,1 % en 2021, soit une baisse de 16 M€. Les charges des AIS passent de 794 M€ à 786,4 M€ (-7,6 M€), soit une baisse de 1 %. Les allocations du RSA sont en baisse de 3,3 % en 2021 (489,7 M€). Les dépenses d'APA représentent 177,5 M€ et progressent de 1,2 % (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 119,2 M€ et continue de connaître une forte croissance (+6 %). Au-delà des aspects AIS, les politiques menées en faveur des personnes du bel âge et les personnes handicapées, majoritairement de l'hébergement, représentent près de 329,2 M€, en croissance de 2,6 % (+8,3 M€). La politique d'insertion concerne aussi les contrats aidés ou actions d'insertion sociale et professionnelle pour 41,3 M€. Le Département veille également sur les personnes du bel âge : 11 maisons du bel âge (MBA) ont vu le jour sur le territoire départemental en 2021. Depuis le lancement du projet, 39 MBA ont été ouvertes auxquelles s'ajoute un dispositif

² Dépenses réelles de fonctionnement hors provisions – approche fonctionnelle.

itinérant. Pour l'année 2021, la fréquentation a été de 40 313 visiteurs (pour 21 045 usagers inscrits). Par ailleurs, 211 202 actions ont été menées (sorties, activités, aide administrative, prévention). Le domaine de l'aide sociale à l'enfance représente 225,5 M€, hors assistants familiaux. Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 8,3 M€.

- la sécurité : 82 M€

Le volet sécurité couvre principalement les dépenses de prévention incendie et de protection des massifs forestiers. Il s'agit notamment du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (68,8 M€) et du bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

- les transports : 34,9 M€

Cette compétence est essentiellement constituée de 31,9 M€ de compensation de transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMPM) et 3 M€ au titre du fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR).

- l'éducation et la politique en faveur des collèges : 58,4 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. Il a pour objectif, sur la période 2017-2027, la modernisation et la sécurisation de l'ensemble des établissements, le 100 % numérique avec la distribution de tablettes à contenu pédagogique aux collégiens et un meilleur accompagnement dans la scolarité des citoyens de demain. Le coût du programme est évalué à 2,5 milliards d'euros, dont près de la moitié en fonctionnement. Lors de la rentrée 2021/2022, un kit de fournitures scolaires a été remis à l'ensemble des 104 000 élèves des 188 collèges publics et privés sous contrat que compte le Département. La baisse de 2 M€ entre les deux exercices s'explique par la crise sanitaire, avec la non réalisation de sorties scolaires, de projets éducatifs, une baisse des aides à la restauration scolaire et une baisse du poste énergie-électricité.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 44,6 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël.

- le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 34 M€

Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 9,2 M€ de cette rubrique. Les interventions en faveur de l'agriculture (6,8 M€) et du tourisme (5,5 M€) pèsent pour 12,3 M€. Enfin, les autres actions (12,5 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville. Cette rubrique est en baisse de près de 4,4 M€. En cause, essentiellement la fin du projet Marseille Provence gastronomie et le versement exceptionnel en 2020 d'une subvention au laboratoire départementale d'analyses pour un contentieux fiscal.

- les dépenses de moyens généraux : 570,9 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation. Si la rubrique s'accroît de 37,1 M€, c'est essentiellement en raison des fonds de péréquation (+21,3 M€) et des dotations aux provisions (+6,1 M€).

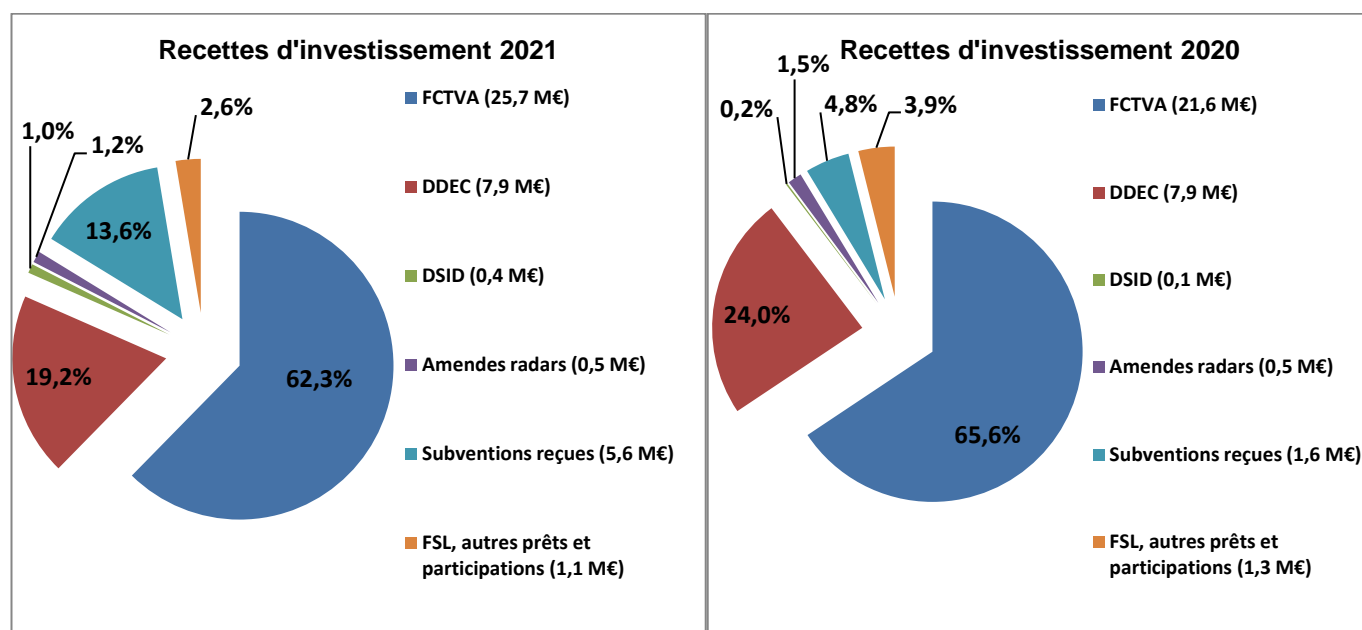
- les charges de personnel : 392,4 M€

Les dépenses de personnel progressent de 14,5 M€ (+3,8 %). Cette augmentation s'explique principalement par la poursuite du déploiement de dispositifs (l'accord PPCR +1,5 M€, le RIFSEEP +2,2 M€, la GVT +3,9 M€) mais aussi l'instauration de la prime de précarité ainsi que la revalorisation du SMIC (+250 K€). A noter également la prise en charge des emplois aidés (+700 K€), le renforcement des équipes de terrain (maisons du bel âge, agents techniques des collèges...pour 2,1 M€) et des transformations d'emplois (+1,5 M€). Enfin une revalorisation du budget de l'action sociale et des effets du COVID sur le compte épargne temps ont entraîné une hausse de plus de 1 M€.

- les dépenses d'administration générale de la collectivité : 179 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...). Les intérêts d'emprunt de la dette (15,2 M€) progressent de 5,7 %. Les autres moyens (62,4 M€) sont en baisse de 5,7 M€ en 2021 (-8,3 %). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (23,8 M€), l'informatique (13,6 M€), des frais de communication et de protocole (3 M€).

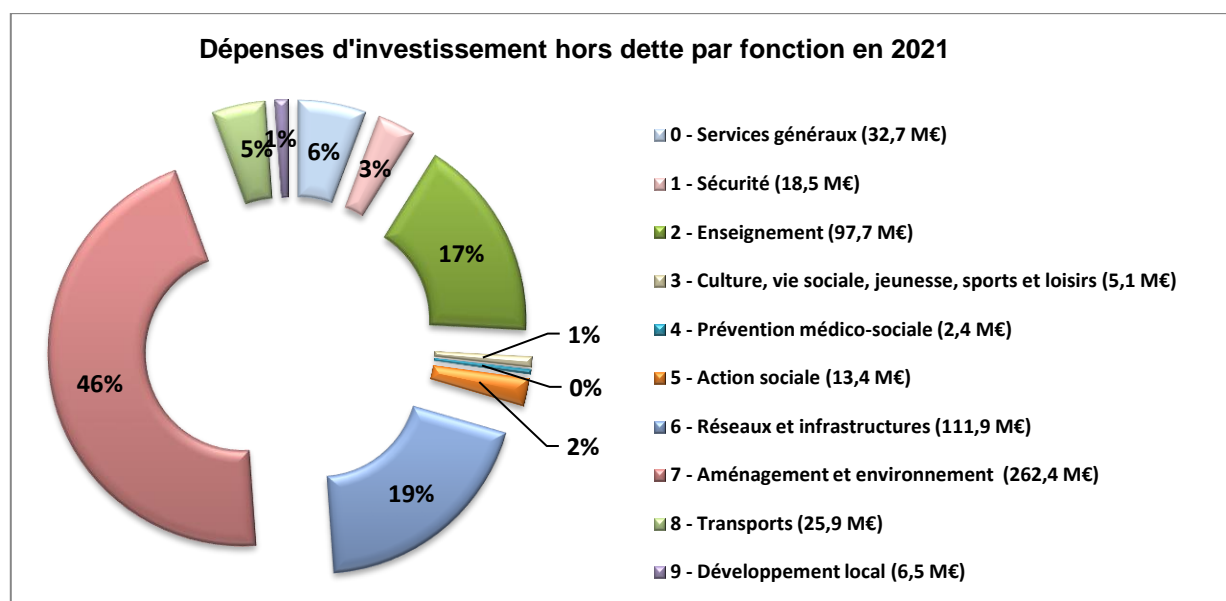
Les recettes d'investissement : 41 M€ (+24,8 %)



En 2021 le FCTVA est en forte croissance. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. Elle est gelée depuis plusieurs années désormais. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) a été réformée en 2019. Les nouvelles règles de fonctionnement conduisent dans un premier temps à une contraction du produit reçu. A noter également une participation de l'Etat en hausse sur des actions culturelles au travers des musées départementaux (muséon arlaten et musée départemental de l'Arles antique pour 1,8 M€), sur des travaux routiers structurants (850 K€) ou pour du matériel à destination des sapeurs forestiers (555 K€).

Les investissements : 576,6 M€

La section d'investissement s'élève à 682,8 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 576,6 M€, soit une augmentation de près de 2 % (11,2 M€). Les subventions d'équipement affichent une diminution de 3,9 %, représentant 365,5 M€ et 63,4 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 210,6 M€ (36,6 %).



Les équilibres financiers du Département

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 322,1 M€ en 2021, en nette progression par rapport à l'exercice antérieur (+85,9 %). L'amélioration de l'ordre de 150 M€ trouve sa source à la fois dans une faible progression des charges (+23 M€) et dans une dynamique des recettes (+172 M€). Par exemple, les dépenses d'aide sociale sont en baisse sur cet exercice (-16,1 M€). Côté recettes, la hausse des DMTO (+138,5 M€) explique l'essentiel de l'amélioration. Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 106,2 M€, dont 22,3 M€ pour honorer le paiement à l'Etat de l'avance 2020 sur les DMTO. Ainsi, l'épargne après financement de la dette avoisine les 216 M€, soit 37 % du financement des dépenses d'investissement. L'exécution de l'exercice 2021 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 357 M€ se répartissant entre 190 M€ d'emprunts obligataires et 187 M€ d'emprunts bancaires (dont 62 M€ via la Banque Européenne d'Investissement). L'endettement au 31 décembre 2021 représentait 1 660,5 M€ dont 66 % à taux fixe et 34 % à taux variable. Sur ces 1 660,5 M€, les emprunts obligataires représentent 42 % et les emprunts bancaires 58 % du volume. Ainsi en 2021, l'épargne nette disponible de 216 M€, les recettes d'investissements de 41,1 M€ et les emprunts de 357 M€ permettent le financement des investissements (576,6 M€) et génèrent un excédent de gestion de 37,5 M€.